



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2350

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Aménagement des îlots Salengro et Zola - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthelémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéremian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2350**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Givors

objet : **Aménagement des îlots Salengro et Zola - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Située à l'interface entre Lyon et Saint Etienne, la ville de Givors est morcelée par une géographie urbaine complexe. Son centre historique est situé entre la voie ferrée et le Rhône, dans le lit d'inondation du fleuve ce qui constitue une limite importante pour la réhabilitation de son centre ancien.

La requalification des îlots du Centre constitue un enjeu urbain important dans le droit fil des grandes opérations d'aménagement précédemment engagées par la commune. En effet, le centre-ville s'est en partie paupérisé et a subi plusieurs événements importants liés à son implantation au cœur de la zone inondable.

Situés à une centaine de mètres de l'Hôtel de ville et de la gare, les îlots Salengro et Zola présentent une opportunité de mutabilité significative liée aux nombreux délaissés (espaces de stationnement, etc.) présents en cœur d'îlots. Les projets d'espaces publics et de voiries actuellement engagés en direction du Centre-Ville et de la gare permettent d'envisager une densification de ces îlots.

Le projet de requalification des îlots Salengro-Zola poursuit les objectifs suivants :

- engager le renouvellement urbain des délaissés présents en centre-ville,
- densifier l'offre de logement du secteur Gare (liaison directe vers la gare de la Part-dieu à Lyon et la gare de Chateaufort à Saint Etienne),
- réorganiser et rendre plus lisible l'offre de stationnement entre les secteurs Gare et Centre-Ville,
- inscrire le développement urbain de Givors dans une dynamique métropolitaine durable.

Suite à la réalisation d'une étude urbaine sur les îlots du centre, un scénario d'aménagement a été retenu. Une première autorisation de programme a été délibérée à l'automne 2010 pour mener à bien les acquisitions foncières nécessaires sur les îlots Salengro et Zola. Dans le même temps, les études techniques se poursuivent afin de garantir la faisabilité technique de l'opération. Par ailleurs, la réalisation des opérations de démolition préalables sur les tènements acquis par les collectivités (îlots Salengro et Zola) sera engagée prochainement.

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, le maître d'ouvrage, désigné pour la réalisation de l'opération d'aménagement des îlots du Centre, a défini en accord avec ses partenaires, un programme prévisionnel d'aménagement. Ce dernier est cohérent avec le dossier ANRU du centre-ville de Givors.

Ce programme prend en compte les contraintes et aléas spécifiques au centre-ville de Givors : secteur inscrit dans le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Rhône, voisinage d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT), pollution importante des sols, maîtrise foncière publique partielle.

Les principaux éléments du programme du marché de maîtrise d'œuvre et d'ordonnancement, pilotage et coordination sont les suivants :

1 - l'organisation spatiale et schéma de circulation

Le maître d'œuvre devra vérifier la pertinence et la faisabilité technique et financière d'une modification de l'organisation spatiale comprenant notamment :

- la création d'une voirie de désenclavement de l'îlot Salengro sur la base de la desserte actuelle. La nouvelle voie permettra de recalibrer les espaces de circulation et les espaces publics environnants. Elle devra assurer la desserte interne des futurs lots créés, en cœur d'îlot, ainsi que celle des places de stationnements des futures constructions,

- la création d'une continuité piétonne - modes doux sur l'îlot Salengro permettant d'assurer un désenclavement significatif de l'îlot. Cette dernière permettra de relier la rue Piéroux et la voie nouvelle de désenclavement. Cette voie pourra être prolongée, dans une deuxième phase, jusqu'à la rue de la république située au nord de l'îlot Salengro.

Le schéma de circulation proposé devra répondre à un souci de cohérence spatiale et d'amélioration des logiques de circulation existantes,

2 - l'amélioration du stationnement

L'organisation du stationnement sera faite en tenant compte des intentions fixées dans le cadre des études de cohérence urbaine réalisées. Le maître d'œuvre vérifiera leur faisabilité technique et financière, en calibrant le nombre de places de stationnement en fonction des besoins identifiés au cours de l'étude déplacement. Cette nouvelle organisation comprendra le transfert de l'offre de stationnement publique sur l'îlot Zola, grâce à la création d'un parking de surface (environ 100 places) entre la rue Emile Zola et la voie ferrée,

3 - l'aménagement des espaces extérieurs

Les espaces verts seront traités avec simplicité, en préservant les plantations existantes (bosquets et arbustes).

De manière générale, l'aménagement proposé devra bouleverser le moins possible la trame végétale du site, notamment les arbres isolés et les alignements plantés, en s'appuyant sur un diagnostic phytosanitaire permettant de déterminer les sujets pouvant être conservés.

Le maître d'œuvre travaillera dans une logique de continuité du traitement végétal avec les espèces déjà existantes sur le quartier, afin d'homogénéiser l'espace et de conforter son caractère résidentiel.

Dans une première phase (2011-2012), des études maîtrise d'œuvre seront lancées ainsi que des premières commercialisations de charges foncières. Dans le même temps, les premières démolitions pourront être réalisées sur les tènements déjà acquis.

Dans un deuxième temps (à partir de fin 2012), les premiers travaux d'aménagement seront engagés (dont création d'un nouveau parking de surface).

Les travaux de la première tranche, hors frais de maîtrise d'œuvre, sont estimés à 800 000 € TTC. Ils comprennent :

- l'aménagement d'un parking de stationnement de surface sur l'îlot Zola pour un montant prévisionnel de 300 000 € TTC. Ce dernier permettra de répondre aux besoins engendrés par la suppression du parking sur l'îlot Salengro,

- la requalification de la voie de desserte est/ouest de l'îlot Salengro avec la reprise des réseaux et espaces publics afférents. Cette voie sera complétée par la création d'une voie mode doux reliant la rue Piéroux à la voie de desserte est/ouest. L'ensemble de ces aménagements est estimé à un montant prévisionnel de 500 000 € TTC.

A cette fin, il est proposé de lancer préalablement aux travaux d'aménagement :

- la mission de maîtrise d'œuvre et d'études techniques (relevés topographiques et diagnostic réseaux) pour un montant de 150 000 € TTC,
- la réalisation des démolitions des tènements déjà acquis : 500 000 € TTC.

La commune de Givors sera amenée à participer financièrement à cette opération pour les ouvrages relevant de ses compétences (éclairage, cheminements piétons, espaces verts) et dans le cadre d'une quote-part pour les études de maîtrise d'œuvre, de santé, protection, sécurité (SPS) et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC).

Le projet d'aménagement des îlots Salengro et Zola relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Communauté urbaine de Lyon, au titre de ses compétences en matière de voies publiques et de leurs dépendances et d'espaces cyclables et/ou piétonniers des places publiques,
- la commune de Givors, au titre de ses compétences générales et notamment en matière d'éclairage public, d'espaces verts, de jeux pour enfants, d'arrosage automatique et de point d'eau.

Dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieux et de réalisation cohérente des espaces publics de l'agglomération lyonnaise, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 susvisée, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté urbaine, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

A cet effet, une convention de maîtrise d'ouvrage unique doit être signée entre la Communauté urbaine et la commune de Givors. Elle précise les modalités d'intervention de la Communauté urbaine en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération et les modalités de répartition financières entre la ville de Givors et la Communauté urbaine.

A l'issue de la réalisation des aménagements, les ouvrages situés sur les voies publiques et de leurs dépendances ainsi que sur les espaces cyclables ou piétonniers des places publiques, seront remis à la commune de Givors et seront assortis d'un titre. Ce dernier pourra prendre la forme d'une autorisation domaniale pour les ouvrages relevant de sa compétence.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 650 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la réalisation par la Communauté urbaine de Lyon de l'opération d'aménagement des îlots Salengro et Zola,
- b) - le programme du projet d'aménagement,
- c) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique, les parties signataires conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 2242 individualisée le 28 octobre 2010. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété par un montant de 650 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € TTC en 2011,
- 550 000 € TTC en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 049 320 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.